



DP

DOMAINE  
PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

# 1878

Edition PDF du 26 juillet 2010  
Les articles mis en ligne depuis DP 1877 du 19 juillet 2010

Dans ce numéro

---

**La glaciation, l'état rêvé des nationalistes conservateurs (Jean-Daniel Delley)**

Blocher n'aurait-il plus confiance dans le peuple, qu'il veut lui interdire de changer d'avis sur l'adhésion à l'Union européenne?

---

**Union européenne: pour une réflexion stratégique (Lucien Erard)**

La Suisse doit retrouver la capacité d'anticiper les problèmes et d'imaginer des solutions

---

**Renvoi des étrangers: le retour de la double peine (Alex Dépraz)**

Rappel de quelques enjeux avant la campagne pour la votation du 28 novembre 2010

---

**L'agriculture moderne contribue à la lente mort des sols (Jean-Daniel Delley)**

Le dernier film de Coline Serreau est un cri d'alarme et un appel à la raison

# La glaciation, l'état rêvé des nationalistes conservateurs

Jean-Daniel Delley • 26 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14859>

## **Blocher n'aurait-il plus confiance dans le peuple, qu'il veut lui interdire de changer d'avis sur l'adhésion à l'Union européenne?**

Le stratège en chef de l'UDC est mécontent. Il croyait en avoir fini avec la question de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Et voilà que le débat semble repartir. Pour évacuer la question, il évoque dans son [webcast hebdomadaire](#)<sup>2</sup> le lancement d'une initiative populaire qui interdirait l'adhésion à une organisation portant atteinte partielle ou totale à la souveraineté du pays.

En deux décennies, les ambitions européennes du Conseil fédéral ont connu une décrue constante. En mai 1992, le gouvernement dépose à Bruxelles une demande formelle d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion de la Suisse. Le refus populaire de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), en décembre de la même année,

refroidit les ardeurs et la demande d'adhésion est gelée. Dans le [rapport du Conseil fédéral](#)<sup>3</sup> sur l'Europe publié en 2006, l'adhésion à l'UE, d'objectif stratégique qu'il était jusqu'ici, devient une simple option parmi d'autres.

Mais la complexité des relations bilatérales et la pression croissante de l'Europe pour que la Suisse suive l'évolution du droit européen imposent de reconsidérer nos rapports avec l'Union. Sont évoqués un accord-cadre, une idée caressée par la Suisse mais qui n'enthousiasme pas Bruxelles, une nouvelle tentative d'adhérer à l'EEE et même l'entrée au sein de l'Union.

Qu'[Avenir Suisse](#)<sup>4</sup>, la boîte à idées des milieux économiques, se lance sans *a priori* dans le débat montre que les fronts bougent. Un mouvement que n'apprécient ni l'UDC ni son leader-stratège qui ne se sentent à l'aise que dans la glaciation. Les conservateurs nationalistes n'aiment pas le débat. Détenteurs autoproclamés de certitudes

qu'ils croient solides comme le granit de nos Alpes et d'une volonté populaire qu'ils postulent invariable, ils lui préfèrent les slogans et les imprécations. Avec ce projet d'initiative, ils croient pouvoir noyer le dossier européen en constitutionnalisant l'état présent de l'opinion, tel que reflété par le [dernier sondage d'Isopublic](#)<sup>5</sup>.

Déjà, la Constitution fédérale soumet déjà l'adhésion à une communauté supranationale au référendum obligatoire ([art. 140](#)<sup>6</sup>): constitutionnellement, l'adhésion à l'UE serait donc nécessairement précédée par un vote. Mais notre loi fondamentale est un texte ouvert, susceptible en tout temps d'être modifié: point de verrou qui pérenniserait une situation. Même si l'initiative Blocher était acceptée, elle n'empêcherait pas que le peuple approuve une adhésion ultérieurement en abrogeant simultanément l'interdiction qu'il aurait préalablement décidée. Encore une fois, l'UDC jette de la poudre aux yeux du peuple.

## Union européenne: pour une réflexion stratégique

Lucien Erard • 23 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14796>

### **La Suisse doit retrouver la capacité d'anticiper les problèmes et d'imaginer des solutions**

En 1989, à son arrivée au Conseil fédéral, René Felber, responsable des affaires étrangères, a chargé l'administration de réfléchir aux conséquences d'une adhésion à

l'Union européenne. C'est alors que des solutions ont été envisagées pour surmonter les différences entre droits européen et suisse:

- paiements directs pour compenser la baisse massive des prix agricoles (DP 1802<sup>17</sup>);
- acceptation par l'UE de la taxe poids lourds (DP 814<sup>18</sup>) en compensation à l'ouverture des routes suisses aux camions de 40 tonnes;
- conventions collectives de travail permettant d'éviter le *dumping* social lors de l'introduction de la libre circulation des travailleurs;
- équivalence des diplômes, corollaire à la libre circulation, qui conduirait quasi automatiquement à une harmonisation des systèmes de formations scientifiques et professionnelles.

Ces solutions ont permis, quelques années plus tard, d'envisager et de rendre crédible notre adhésion à l'Espace économique européen. Après le refus populaire du 6 décembre 1992, elles ont été concrétisées dans le cadre des négociations bilatérales et, pour la formation, par l'adaptation à la Déclaration de Bologne (DP 1546<sup>19</sup>).

Aujourd'hui, les défis que poserait une éventuelle adhésion à l'UE sont tout aussi évidents: échange automatique d'informations fiscales et harmonisation de l'imposition

des sociétés, TVA à 15% au minimum, adoption de l'euro, adaptation de nos institutions à la participation aux différents organes de décision de l'Union et à la transposition interne du droit communautaire. Le Conseil fédéral a-t-il chargé son administration de réfléchir à des solutions à ces problèmes? Quand ouvrira-t-il le débat sur ces questions?

Concrètement: qui réunira et transmettra les informations fiscales requises d'une part et qui, d'autre part, recevra et utilisera celles qui nous seront adressées? Les contrôles s'étendront-ils aux contribuables helvétiques? Quelles mesures devraient prendre la Confédération et les cantons pour respecter le code de bonne conduite fiscale et remplir les critères d'harmonisation fiscale de l'Union? Que faire des revenus supplémentaires de la TVA: financement des assurances sociales, de l'assurance maladie, réduction de l'impôt fédéral direct au risque de diminuer encore sa progressivité, réduction des impôts directs cantonaux et communaux? Quels seraient les avantages et les inconvénients de l'adoption de l'euro?

La coordination de la politique européenne par le Bureau de

l'intégration et ses deux départements de tutelle, Affaires étrangères et Economie, devrait-elle être renforcée? L'institution de secrétaires d'Etat et d'une présidence de deux ans suffirait-elle à assurer la défense des intérêts suisses et la coordination de nos positions dans les différents organes de direction techniques et politiques de l'Union? Comment associer les Chambres fédérales et les cantons à la préparation des positions suisses et à la mise en œuvre des décisions de Bruxelles? Comment régler juridiquement la reprise du droit européen?

Il est grand temps de sortir des débats idéologiques et des affirmations de principe. Seule une analyse systématique des conséquences concrètes d'une adhésion à l'UE ou à l'EEE ou de la poursuite de la voie solitaire et une préparation des stratégies économiques et politiques qu'impliqueraient ces scénarios permettront de porter un jugement objectif sur les choix qui nous attendent.

De telles études stratégiques sont indispensables si l'on veut éviter d'avoir à improviser dans l'urgence et à céder aux pressions extérieures, comme ce fut le cas pour le secret bancaire.

## Renvoi des étrangers: le retour de la double peine

Alex Dépraz • 24 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14824>

**Rappel de quelques enjeux avant la campagne pour la votation du 28 novembre 2010**

L'automne politique s'annonce aussi chaud que l'été climatique. Au menu de la votation du 28 novembre figurent l'initiative de

l'UDC pour le renvoi des étrangers<sup>9</sup> et le contre-projet<sup>10</sup> adopté par le Parlement juste avant son départ en vacances. La

campagne choc<sup>11</sup> de l'UDC sur la base de faits divers récents a déjà commencé alors même qu'on vote d'abord en septembre sur la révision de l'assurance-chômage.

L'amalgame entre nationalité et criminalité constitue le fonds de commerce électoral de l'UDC. Tant l'initiative que le contre-projet se fondent sur l'idée que l'expulsion de certains délinquants étrangers serait une mesure efficace de lutte contre la criminalité. Comme la Constitution se transforme hélas peu à peu en Code pénal (DP 1868<sup>12</sup>), initiants et Parlement se rejoignent sur la nécessité d'agréments notre charte fondamentale d'un nouvel article promettant le châtement aux délinquants étrangers.

Les 210'919 signatures valables à l'appui de l'initiative n'ont pas guéri les défauts juridiques (DP 1857<sup>13</sup>) du texte élaboré par l'UDC. Dans son message<sup>14</sup>, le Conseil fédéral avait constaté que prévoir l'expulsion obligatoire de certains délinquants étrangers était une promesse qu'un Etat de droit ne pouvait pas tenir. En effet, le principe de la proportionnalité impose d'examiner chaque situation individuelle et de prendre en compte l'entier des circonstances, tandis que l'initiative pour le «renvoi» met dans un même sac requérants d'asile et étrangers établis de longue date en Suisse. Au-delà de la question de savoir si cette

initiative devait être soumise au vote, il ne fait aucun doute qu'à lire l'avis du gouvernement, elle ne serait guère applicable. Une nouvelle fois, les citoyens sont victimes d'une forme de tromperie.

Qu'à cela ne tienne. Les Chambres fédérales ont élaboré un contre-projet qui se veut une transcription en termes «*juridiquement corrects*» de l'idée fautive prônée par l'initiative. Quelles en sont les conséquences? En voulant bien faire, le Parlement a considérablement élargi par rapport au texte de l'initiative les condamnations qui entraîneraient en principe l'expulsion de leur auteur. Ainsi, tout étranger condamné à une peine privative de liberté de plus de deux ans au moins – laquelle peut être assortie du sursis – serait en principe expulsé du pays selon le contre-projet, alors que l'initiative ne prévoit cette sanction que pour certaines infractions énumérées dans son texte. Le contre-projet contient un alinéa qui réserve «*les droits fondamentaux*», «*les principes de base de la Constitution*» et le «*respect du principe de proportionnalité*». Cela ne change sans doute rien car l'initiative – si elle était par malheur adoptée – devrait également être appliquée et interprétée de manière conforme aux principes fondamentaux de l'Etat de droit que la vox populi ne peut piétiner. On peine donc à

comprendre l'intérêt du contre-projet, même pour proposer une alternative juridiquement acceptable à l'initiative.

L'intérêt politique ne saute pas aux yeux. L'article sur l'intégration des étrangers qui figure dans le contre-projet laisse la désagréable impression de justifier le message xénophobe véhiculé par les initiants selon lequel une communauté sociale composée de nationalités différentes serait par essence plus criminogène. Rien ne permet pourtant d'établir une corrélation entre la proportion d'étrangers dans une population et le nombre de crimes et délits commis. Le contre-projet capitule devant l'idée fautive véhiculée par l'UDC selon laquelle les étrangers seraient les moutons noirs de notre société qu'il faudrait soit blanchir par une meilleure intégration soit expulser de notre enclos trop bien gardé.

Supprimée du Code pénal par la révision bientôt définitivement enterrée de sa partie générale (DP 1653<sup>15</sup>), la «double peine» pourrait donc faire son retour par la grande porte de la Constitution le 28 novembre 2010. Eveline Widmer-Schlumpf a par ailleurs pris les devants : la révision du Code pénal qu'elle a récemment mise en consultation<sup>16</sup> prévoit déjà de réintroduire l'expulsion judiciaire pour les délinquants étrangers. On n'est jamais trop prudent.

# L'agriculture moderne contribue à la lente mort des sols

Jean-Daniel Delley • 25 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14842>

## Le dernier film de Coline Serreau est un cri d'alarme et un appel à la raison

*Le Temps* du 24 juillet consacre sa rubrique «*Temps fort*» à Lance Armstrong<sup>7</sup>, un personnage qui n'illustre que la déchéance du sport infecté par les produits dopants. Non, le temps fort, on le trouve dans le courrier des lecteurs de l'édition du même jour, sous la plume de Ernst Zürcher. Cet ingénieur forestier de Biemme nous explique les causes de l'étiage des rivières helvétiques.

La sécheresse persistante bien sûr. Mais surtout l'utilisation intensive d'engrais de synthèse par l'agriculture. Ces substances détruisent la matière organique des sols et la faune qui y réside. La fertilité des sols en pâtit, tout comme leur capacité à retenir l'eau. Et l'auteur de plaider pour que cesse cette intoxication de la terre dont se sont sevrées, pour leur part, les méthodes agricoles biologiques ou biodynamiques. Les sols cultivés de cette manière regorgent de matière organique

capable de stocker un maximum d'eau et de la maintenir pure.

Des propos de rêveur? Le dernier film de Coline Serreau, *Solutions locales pour un désordre global*<sup>8</sup>, met en scène des pionniers qui appliquent les méthodes prônées par Ernst Zürcher. En Inde, au Brésil, en France, au Burkina Faso, en Ukraine, des cultivateurs ont abandonné les engrais de synthèse et les produits chimiques antiparasitaires, tout en obtenant des rendements satisfaisants. La séquence sur l'analyse comparée de terres cultivées selon les méthodes de l'agriculture moderne et de sols travaillés dans le respect de la matière organique est particulièrement parlante. Les premières sont mortes, compactes comme du ciment; elles ne servent que de substrat aux végétaux qui ne se développent que par l'apport d'engrais chimiques. Les seconds, légers et friables, fourmillent d'organismes qui préparent l'alimentation des cultures.

La raison parle clairement en faveur d'une réforme complète de l'agriculture. Seuls des sols vivants peuvent garantir une agriculture durable. Une qualité à laquelle ne peut prétendre l'agriculture dite moderne qui dépend fortement du pétrole, matière première des engrais de synthèse qui n'est pas inépuisable et dont le prix ne peut qu'augmenter. Contre cette raison, des intérêts à court terme dictent les règles. Les agriculteurs sont pris au piège des semenciers et de l'industrie chimique. Les Etats misent sur les cultures intensives pour doper leurs exportations. Et les agronomes sont formés dans un moule qui relaie ces intérêts; en France, la microbiologie des sols a disparu des plan d'études.

La raréfaction et le renchérissement du pétrole, le besoin accru en terres cultivables et la demande des consommateurs pour des produits alimentaires de qualité suffiront-ils à susciter cette réforme?

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1878#>
2. <http://www.teleblocher.ch/>
3. [http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/index0\\_35.html](http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/index0_35.html)
4. <http://www.avenir-suisse.ch/fr/viewPublication/content/themen/effizienz-der-institutionen/souveraenitaet.html>
5. <http://www.20min.ch/ro/news/monde/story/Les-Suisses-ne-veulent-pas-de-l-Europe-28395778>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a140.html>
7. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/a38b3232-969a-11df-af3d-a0c3364634e6/Le\\_cr%C3%A9puscule\\_de\\_Lance\\_Armstrong](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/a38b3232-969a-11df-af3d-a0c3364634e6/Le_cr%C3%A9puscule_de_Lance_Armstrong)
8. <http://www.solutionslocales-lefilm.com/accueil>
9. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis357t.html>
10. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/3855.pdf>
11. <http://www.udc.ch/display.cfm/id/101205>
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/11319>
13. <http://www.domainepublic.ch/articles/10303>
14. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2009/4571.pdf>
15. <http://www.domainepublic.ch/articles/2776>
16. <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1936/Bericht.pdf>
17. <http://www.domainepublic.ch/articles/9977>
18. <http://www.domainepublic.info/zoom/i/4365/4>
19. <http://www.domainepublic.ch/articles/6896>